

- Vous devez effectuer un décapage des fours à gaz ou électrique, rôtissoires, grils, pianos, friteuses, plaques chauffantes et hottes ?
- Vous utilisez un produit liquide ou gel qui permet de décoller et de dissoudre les graisses cuites, même carbonisées, sans frotter ni gratter ?
- Votre produit vous semble corrosif ?
- Il s'utilise pur de préférence sur les surfaces tièdes ou froide ?
- Réservé à un usage professionnel, votre décapant four provoque des brûlures.

**Vous devez porter un équipement de protection individuelle adapté.**

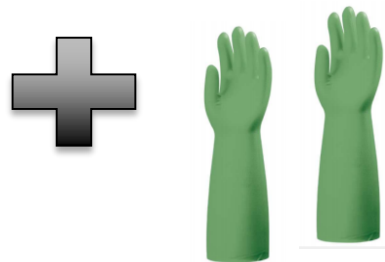
KIT FOURS\* 50.702-RHF



## GANTS

5538 = Taille 8 / 5539 = Taille 9

5540 = Taille 10 / 5541 = Taille 11



### REGLEMENTATION EUROPEENNE 89/686/CEE

(loi n°91-1414 du 31 décembre 1991)

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail  
(Code du Travail, art. R.233-83-3).

### REGLEMENTATION EUROPEENNE

89/656/CEE

**Face à un danger ou un risque identifié  
l'employeur ou le responsable sécurité doit mettre  
gratuitement à la disposition de ses salariés  
une protection adaptée : EPI adapté**

